



**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES
ET DE LA RELANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction du Budget

Paris, le **-4 FEV. 2021**

Télédoc 242
Affaire suivie par : Sophie COURCET
Baptiste BERTHAUT
Bureau 1BPB
Mèl. : baptiste.berthaut@finances.gouv.fr

LE MINISTRE DÉLÉGUÉ CHARGÉ DES COMPTES PUBLICS

À

NOR CCPB2102773C
N° interne **DF-1BPB-21-3664**

MESDAMES ET MESSIEURS LES MINISTRES
ET SECRÉTAIRES D'ÉTAT

A L'ATTENTION DE MESDAMES ET MESSIEURS LES
RESPONSABLES DE LA FONCTION FINANCIERE
MINISTERIELLE, LES DIRECTEURS DES AFFAIRES FINANCIERES
ET LES RESPONSABLES DE PROGRAMME

Objet : Lancement de la procédure budgétaire 2022 – réunions techniques

P.J. : 1 dossier

La procédure budgétaire d'élaboration du projet de loi de finances (PLF) pour 2022 débutera par un cycle de réunions techniques qui se dérouleront **entre le lundi 22 février et le mercredi 10 mars 2021** et auxquelles seront conviés les directeurs des affaires financières (DAF), les responsables de la fonction financière ministérielle (RFFIM) et les responsables de programme (RPROG).

Ces réunions techniques poursuivront trois principaux objectifs :

- revenir en tant que de besoin sur l'exécution 2020 afin d'en tirer les enseignements utiles pour les exercices suivants ;
- réaliser une première prévision d'exécution pour 2021 ;
- lancer les travaux relatifs au PLF pour 2022, qui s'inscrivent dans un contexte de poursuite de la relance de l'économie et de redressement progressif des finances publiques.

Lorsque la dépense ministérielle fait l'objet d'une programmation pluriannuelle ou d'un projet d'une telle programmation ainsi que pour l'ensemble des mesures du Plan de relance de votre ressort, il vous revient d'esquisser une trajectoire triennale de dépenses (2022-2023-2024). Vos interlocuteurs de la direction du budget vous indiqueront les dépenses entrant dans ce cadre d'analyse. Cette mise en perspective doit permettre d'appréhender la dynamique de la dépense dans le temps et de mettre en lumière les enjeux des années à venir.

En raison du contexte particulier dans lequel s'inscrit cet exercice de conférences techniques, un focus sur les impacts de la covid-19 sur 2020 et 2021 est attendu. La discussion sera approfondie sur les dépenses à forts enjeux et dont la nature permet d'identifier les sous-jacents : dépenses de guichet, masse salariale de l'État et des opérateurs, échéanciers de crédits de paiement, entre autres.

Amélie VIRDIB

De plus, les conférences techniques devront être l'occasion d'échanger sur les pistes d'économies structurelles qui feront l'objet d'échanges et d'approfondissements continus avec mes services durant toute la procédure budgétaire.

Ces travaux seront conduits sur le périmètre de la norme de dépenses pilotables (y compris budgets annexes et comptes spéciaux pilotables). Lorsque cela apparaîtra pertinent, le périmètre pourra être élargi au champ de l'objectif de dépenses totales de l'État (compte spéciaux non pilotables, prélèvements sur recettes, etc.). Les mesures du Plan de relance de votre ressort devront être analysées qu'elles soient portées par la mission « Plan de relance » ou vos budgets ministériels.

Les réunions techniques seront également l'occasion d'examiner les possibilités de rebudgétisation de comptes d'affectation spéciale ou de taxes affectées ainsi que sur la capacité contributive des agences, dont les opérateurs, au redressement des comptes publics.

En outre, s'agissant des effectifs et dans le prolongement des travaux sur l'organisation territoriale des services publics lancés par la circulaire du Premier ministre du 24 juillet 2018 et développés cet automne, un complément relatif à l'organisation territoriale de l'État sera fourni (cf. annexe II). Ce travail vise à permettre le suivi de la réforme des services déconcentrés et de son impact sur l'évolution des effectifs. Il a également pour objet de mettre en lumière la répartition du schéma d'emplois entre administration centrale et services déconcentrés et pourra conduire à apporter des précisions sur les réorganisations sous-jacentes à cette répartition.

L'examen des questions immobilières fera l'objet d'une discussion spécifique dans le prolongement des réunions techniques. La circulaire relative aux conférences immobilières détaille le cadre de cet exercice et les livrables attendus. Les évolutions de la maquette de performance pourront être abordées dans la perspective des conférences de performance qui se tiendront début mai et dont l'organisation sera détaillée par une circulaire. Les conférences de performance permettront notamment d'affiner les cotations de la première budgétisation environnementale réalisée pour le PLF21.

La qualité technique et l'exhaustivité de l'ensemble de ces travaux constituent le socle de la procédure budgétaire et une condition essentielle de son bon déroulement.

Vous êtes invités à prendre contact avec vos correspondants budgétaires en amont des réunions techniques pour toute question ou suggestion sur l'ordre du jour.

Des annexes à la présente circulaire précisent les différents points à l'ordre du jour des réunions techniques et décrivent le format des fiches et tableaux attendus.

Vous retiendrez les hypothèses de travail suivantes pour ce qui concerne la masse salariale :

- une valeur stable du point fonction publique à 56,2323 € ;
- des enveloppes catégorielles limitées à la mise en œuvre des seuls protocoles pris en compte dans les sous-jacents du PLF 2021 et arbitrés, le cas échéant en lettre plafond 2021, dont le protocole PPCR - parcours professionnels, carrières et rémunérations.

Il vous est demandé de transmettre votre dossier à vos correspondants budgétaires habituels au moins deux jours avant la date de la réunion technique. Je me permets d'attirer votre attention sur la nécessité du respect des délais pour la qualité des travaux collectifs. Un bref compte rendu commun sera établi à l'issue de ces réunions, afin de servir de base à la suite des travaux de la procédure budgétaire.

Pour le Ministre et par délégation
La directrice du budget


Amélie VERDIER